

Projet de substitution de produits dans l'artisanat



Objectif opérationnel 7 : Agir pour une meilleur qualité de l'air auprès des publics sensibles.

Public concerné : les artisans coiffeurs

Territoires ciblés : Meurthe-et-Moselle (54)

Pilote d'action : CNIDEP et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle

Responsable opérationnel: ATMO Grand Est

Partenaires associés : Région Grand Est, CEREMA

Références PNSE3 :

- **Action 52** « Améliorer les connaissances liées à la qualité de l'air à différentes échelles, mieux caractériser les sources. »
- **Action 67** « Soutenir les travaux liés à la substitution des substances perturbateurs endocriniens. »
- **Action 71** « Soutenir les initiatives s'inscrivant dans le 7e programme d'actions pour l'environnement de l'UE, s'agissant des risques émergents, notamment les risques chimiques et les effets cocktail. »

Contexte



Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle

De nombreux cas de nuisances olfactives et de pollutions d'habitats par des activités artisanales voisines ont été identifiés : coiffeurs, ongleries, torréfacteurs, rénovateurs de meubles, garagistes, parfumeries, imprimeries, menuiseries, prothésistes dentaires... A ce jour peu de données sont disponibles au niveau de la région Grand Est.

Parmi les 250 métiers de l'artisanat, nombreux sont ceux qui utilisent des produits chimiques dans le cadre de leurs activités de fabrication et/ou transformation. Ces produits peuvent avoir des impacts environnementaux non négligeables (pollution de l'air, de l'eau et des sols, mauvaise gestion des déchets dangereux...) et sanitaires (toxicité, effets cancérigènes, perturbations endocrines, sensibilisations et allergies...) pour les professionnels et les salariés, voire même les consommateurs.

Or, les artisans méconnaissent souvent ces risques ainsi que leurs obligations en la matière et ne savent pas comment les réduire efficacement.

Afin de réduire ces impacts, le CNIDEP mène un projet de maîtrise du risque chimique dans l'artisanat. Il s'agit de :

- recenser et prioriser les produits impactant le plus sur la santé et sur l'environnement dans l'artisanat;
- sensibiliser les artisans à leurs risques, aux bonnes pratiques existantes et à la réglementation;
- présenter aux entreprises des produits de substitution testés en conditions réelles.

En 2018, le projet de substitution de produits débutera avec le métier de la coiffure. En effet, ce métier utilise des produits cosmétiques (shampoings, soins, colorations) manipulés et appliqués généralement sans utilisation de protection de la part des artisans comme de la part de la clientèle. Les contacts avec les cheveux, la peau, les yeux et le système respiratoire sont donc importants. Le CNIDEP souhaite ainsi étudier ce métier à risque pour la santé des professionnels comme des clients, mais également pour l'environnement via les rejets des entreprises (composants toxiques pour les organismes aquatiques, perturbateurs endocriniens...).



Descriptif de l'action

Le programme de travail 2018 concerne le métier de la coiffure, qui sera traité dans sa globalité selon les étapes suivantes :

AXE 2

FIGHE ACTION 7.4

1. Réalisation de l'état des lieux du risque chimique pour le métier de la coiffure

- Recenser les produits les plus couramment utilisés dans le métier et les pratiques professionnelles (UNEC, CFA, retours professionnels)
- Récolte des données de danger sur ces produits, en particulier collecte des FDS auprès des fournisseurs
- Hiérarchisation des produits et dégagement de priorités à l'aide d'un outil d'évaluation des risques santé-environnement adapté à la coiffure

2. Sensibilisation des professionnels aux risques et aux bonnes pratiques (16 entreprises)

- Sensibilisation des artisans, futurs artisans et jeunes en apprentissage à la problématique du risque chimique :
 - par la rédaction d'articles (magazine adressé aux artisans, site internet...);
 - lors de formations, notamment le Stage de Préparation à l'Installation obligatoire pour tout créateur d'entreprise.
- Rencontre d'entreprises : sensibilisation personnalisée des artisans et de leurs salariés par la réalisation de pré diagnostics produits en entreprise : recensement des produits présents, des risques et des pratiques pour information de l'entreprise, pointage des écarts réglementaires, proposition de bonnes pratiques, remise d'un rapport
- Recensement des problèmes sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de produits, directe (artisan, salarié, apprenti) ou indirecte (client)
- Proposition d'intégration à la démarche de substitution

3. Accompagnement des entreprises à la substitution (8 entreprises)

- Etude des besoins de chaque entreprise volontaire selon les problèmes signalés, les besoins de la clientèle, etc.
- Recherche de produits de substitution adéquats avec l'entreprise et auprès des fournisseurs
- Réalisation de tests de produits de substitution dans les entreprises et/ou dans un CFA
- Rédaction d'un rapport pour chaque produit testé
- Diffusion d'une fiche résumant les résultats du test auprès d'entreprises à diverses occasions (contacts, visites, formations...).
- Information sur la substitution de produits par la rédaction d'articles (magazine adressé aux artisans, site internet...).

Indicateurs de processus

- Nombre de produits recensés
- Nombre de produits hiérarchisés
- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de produits de substitution testés

Indicateurs de résultats

- Résultats de la hiérarchisation des risques
- Résultats du recensement des problèmes sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de produits
- Résultats obtenus pour la substitution de chaque produit